

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Haute-Garonne

<u>DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</u> <u>Du Jeudi 23 Octobre 2025 à 18h30</u>

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS	TITRES	VOTES
N°2025-10-83	Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du Mardi 1 ^{er} Juillet 2025	Unanimité
N°2025-10-84	Modification des commissions	Unanimité
N°2025-10-85	Création d'un poste d'attaché territorial pour les services administratifs	Unanimité
N°2025-10-86	Création d'un poste de technicien principal de 2ème classe contractuel pour le service OM	Unanimité
N°2025-10-87	Autorisation de signature de la convention d'adhésion au service retraite du centre de gestion	Unanimité
N°2025-10-88	Approbation de la convention de mise à disposition des locaux pour l'organisation de sessions BAFA sur le centre de loisirs de Garidech	Unanimité
N°2025-10-89	Demande de reversement de la subvention CAF « Bonus Territoire » perçue par LEC Grand Sud en 2024	Unanimité
N°2025-10-90	Demande de subvention au Conseil Départemental pour la rénovation du bâtiment ALAE/ALSH de Paulhac	Unanimité
N°2025-10-91	Demande de subvention à la MSA pour la rénovation du bâtiment ALAE/ALSH de Paulhac dans le cadre de l'appel à projets « Grandir en milieu rural »	Unanimité
N°2025-10-92	Demande de subvention à l'Etat pour la rénovation du bâtiment ALAE/ALSH de Paulhac dans le cadre du Fonds Verts	Unanimité
N°2025-10-93	Reversement des subventions perçues par la Mairie de Montpitol pour la construction de l'ALAE	Unanimité
N°2025-10-94	Autorisation de signature pour le plan de déploiement pluriannuel du Service Public Petite Enfance des Coteaux du Girou 2025-2027	AJOURNEE
N°2025-10-95	Demande de branchement électrique au SDEHG pour le bâtiment ALAE/ALSH RPE de Verfeil	Unanimité
N°2025-10-96	Redevance pour les ouvrages de transport de gaz naturel à haute pression	Unanimité
N°2025-10-97	Acquisition du terrain suite à la construction du bâtiment ALAE/ALSH / RPE de Gragnague	Unanimité
N°2025-10-98	Acquisition du terrain suite à la construction du bâtiment ALAE de Bazus	Unanimité
N°2025-10-99	Acquisition du terrain en vue de la construction du terrain multisport de Gauré	Unanimité
N°2025-10-100	Cession d'un photocopieur à l'Euro symbolique à la société RICOH	Unanimité
N°2025-10-101	Renouvellement de l'adhésion au réseau des développeurs économiques d'Occitanie (RDEO)	Unanimité
N°2025-10-102	Adoption de la nomenclature des achats de la C3G.	Unanimité
N°2025-10-103	Modification de l'attribution de compensation pour le fonds d'amorçage	Unanimité
N°2025-10-104	Décision modificative N°1 Budget OM/Régularisation passif dissolution SITROM	Unanimité
N°2025-10-105	Décision modificative N°2 Budget OM / Régularisation inventaire fiche 022023 et 012023	Unanimité
N°2025-10-106	Décision modificative N°3 Budget OM / Régularisation subvention dissolution syndicats OM	Unanimité
N°2025-10-107	Décision modificative N°4 Budget OM / Régularisation inventaire OM	Unanimité
N°2025-10-108	Décision modificative N°5 Budget OM / Régularisation dissolution SITROM Fiche SITROM 1318	Unanimité
N°2025-10-109	Emprunt bancaire du budget principal 2025	Unanimité

N°2025-10-110	Saisine du département en vue de l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et randonnée de la portion d'itinéraire qui intéresse le territoire communautaire du futur GR®P porte par le PETR Pays Tolosan (dorsale pédestre en Pays Tolosan)	Unanimité
N°2025-10-111	Autorisation de signature d'un avenant à l'accord cadre de collecte en apport volontaire	Unanimité
N°2025-10-112	Ajustement tarifaire pour certaines professions en regroupement – Création d'un tarif « professionnels en regroupement – petits producteurs de déchets »	Unanimité
N°2025-10-113	Modification du règlement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères	Unanimité
N°2025-10-114	Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec l'alliance pour le recyclage des capsules en aluminium (ARCA) pour les flux petits aluminiums	Unanimité

- <u>Informations diverses</u>:

 1. Accord cadre pour l'achat de mobilier meublant.
 - 2. Finances.

Questions diverses:

ID: 031-243100732-20251023-202510083-DE

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

100 80

600 100

100 100

100

115 100

100

Bill

88 100

Bil

100

100

100 100

HIE

H 100

100

100 100

100 100

161 100

Bazus
Bonrepos-Riquet
Garidech
Gémil
Gragmague
Lapey rouse-Fossat
Montastrue-la-Conseillère
Montjoire
Paultha
Roquesérière
Saint-Pierre
Verfeil

Brigitte GALY
Philippe SEILLES.
Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Jean-Noel BAUDOU.
Daniel CALAS, Caroline SALESSES.
Audrey SPITZ, Eric BRESSAND,
Jean-Bapitste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thierry CASTET, Grégory SEGUR,
Pierrette JARNOLE
Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS,
Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.

Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.

Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.

Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.

Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Éric BRESSAND.

Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Eric VASSAL ayant donné pouvoir à l'enabriste CAPEL.

Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS. Garidech Garidech Gragnague Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Verfeil

Délégués Titulaires Absents excusés :

Christian GALINIER

Gauré Lavalette Montastruc-la-Conseillère

Verfeil

Montpitol Paulhac Saint-Jean-Lh Saint-Marcel-Paulel Christian GALINIER
André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Jean-François CASALE
Jean-Christophe CHAUVET
Eric COGO

Eric COGO
Vercroique RABANEL
Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Francis GARRIGUES,
Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

Villariès

Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DATE DE LA CONVOCATION 15 octobre 2025 NOMBRES DE MEMBRES Nombre de suffrages En exercice Présents exprimés 32 Contre : Abstenti

N°2025-10-083 : APPROBATION DU PROCÉS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 01 JUILLET 2025.

VU le procès-verbal du Conseil Communautaire du Mardi 01 Juillet 2025,

Le Conseil Communautaire, à l'Unanimité approuve la rédaction du procès-verbal du Mardi 01 Juillet 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

> Le Président Daniel CALAS



La Secrétaire Pierrette JARNOLE



La présente décision pou faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fair grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Publiée par Daniel CALAS (Président) 28 /10/ 2025

Communauté de Communes des Coteaux du Girou - 31380 GRAGNAGUE

Tel: 05 34 27 45 73

Fax: 05 61 35 32 21

Courriel: contact@coteauxdugirou.fr

Envoyé an préfecture le 05/11/2025 Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le 05/11/2025

ID: 031-243100732-20251023-2025100842-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

116 100

100 B

Bit 100

100

100 98

100

H

100

100 100

100

100

88 88

100

100

100 154 13

100 816

B 888 100

B 100 棚 88

Bonrepos-Riquet Garidech Gémil

Brigitte GALY
Philippe SEILLES.
Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Jean-Noël BAUDOU.

Gragnague Lapeyrouse-Fossat Montastruc-la-Conseillère

Jean-Noël BAUDOU.
Daniel CALAS, Caroline SALESSES.
Audrey SPITZ, Eric BRESSAND,
Jean-Bapitste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Isabelle GOUSNAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thierry CASTETT, Grégory SEGUR,
Pierrette JARNOLE
Riemerte JARNOLE
Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS,
Léandre ROUMAGNAC.

Montjoire Paulhac

Roquesérière Saint-Pierre

Villariès

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech

Gragnague Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat

Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD. Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER. Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS. Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES. Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Érie BRESSAND. Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUNLAGNAC. Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-pietre CAPEL. Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pietre CULOS.

Lapeyrouse-Fossat Verfeil

Délégués Titulaires Absents excusés :

Christian GALINIER André FONTES, Jean-Dominique POZZO Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ Jean-François CASALE

Lavalette Montastruc-la-Conseillère Montpitol Paulhac

Jean-Christophe CHAUVET Eric COGO

Saint-Jean-Lhem Saint-Marcel-Paulel Verfeil

Eric COGO
Véronique RABANEL
Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Francis GARRIGUES,
Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Jean-François LOZANO

Villariès

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DA	TE DE LA CO	NVOCATION	Bull 1979
	15 octobr	e 2025	
1	NOMBRES DE	MEMBRES	
En exercice	Présents	Nombre de suffrag exprimés	
46	24	32	
		Pour:	32
		Contre:	0
		Abstention :	0

N°2025-10-084: MODIFICATION DES COMMISSIONS

En raison d'une démission et d'un décès, il y a lieu de mettre à jour le tableau des commissions:

COMMISSION	COMMUNE	SUPPRESSION	INTÉGRATION
FINANCES	VERFEIL	M. CERCLIER Anthony	
VET	LAVALETTE	M. PAYOUX Roger	M. LOPEZ Daniel
SCOT	VERFEIL	M. CERCLIER Anthony	
URBANISME	VERFEIL	M. CERCLIER Anthony	
TOURISME	LAVALETTE	M. PAYOUX Roger	M. LOPEZ Daniel
ENVIRONNEMENT	VERFEIL	M. CERCLIER Anthony	

VU la délibération n°2020-07-006 du 8 Juillet 2020 portant création des Commissions permanentes de travail,

VU la délibération n°2020-09-034 fixant la composition dans les Commissions,

VU la délibération n°2025-05-052 modifiant la représentation dans les Commissions thématiques,

Envoyé en préfecture le 05/11/2025

Reçu en préfecture le 05/11/2025

Publié le 05/11/2025

ID: 031-243100732-20251023-2025100842-DE

Après en avoir délibéré à l' Unanimité, le Conseil Communautaire :

- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS La Secrétaire Pierrette JARNOLE

ON V

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président) le : 10 11/2025

Publié le 28/10/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510085-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Ш 100

100 100

m 100

8

818

100

100 16 103 900

н

H

100

100 100 100 8

101

10 100 ш 100

66

H 5111

311 80 H

200 100

80 H

100 100

100 100

H 86

80

100

H 10 H 目

Bazus Bonrepos-Riquet Garidech Gémil

Gragnague

Brigitte GALY
Philippe SEILLES.
Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Jean-Noel BAUDOU.
Daniel CALAS, Caroline SALESSES.
Audrey SPITZ, Erio BRESSAND.
Jean-Bapitse CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thierry CASTET, Grégory SEGUR,
Pierrette JARNOLE
Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS,
Léandre ROUMAGNAC. Gragnague
Lapeyrouse-Fossat
Montastrue-la-Conseillère
Montjoire
Paulhac
Roquesérière
Saint-Pierre
Verfeil
Villariès

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech Garidech Gragnague Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.

Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.

Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.

Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.

Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.

Edino AUSAL ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Briet CAPEL.

Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés

Gauré
Lavalette
Montastruc-la-Conseillère
Montpitol
Paulhao
Saint-Jean-Lherm
Saint-Marcel-Paulel
Verfeil

Christian GALINIER
André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Jean-François CASALE
Jean-Christophe CHAUVET
Eric COGO
Véronique RABANEL

Véronique RABANEL Céline ROMERO, Cat

erine DEBONS, Francis GARRIGUES, rie MARTINEZ-FUENTE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DA	TE DE LA CO	NVOCATION	
	15 octobr	e 2025	
1	NOMBRES DE	MEMBRES	HES
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
46	24	32	
		Pour :	32
		Contre:	0
		Abstention :	0

N°2025-10-085 : CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ TERRITORIAL POUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS

Afin de pouvoir nommer un agent suite à la réussite au concours d'attaché territorial, il est proposé au Conseil Communautaire de créer un poste d'attaché territorial de catégorie A à temps non complet (28 heures) à compter du 1er Novembre 2025.

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

VU le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

LA CREATION d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps non complet (28 heures) à compter du 1 Novembre 2025 pour effectuer les missions au sein du service marché public,

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510085-DE

- QUE cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L332-8, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de l'emploi crée,
- D'INSCRIRE sur le budget les crédits nécessaires,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Le Président Daniel CALAS

La Secrétaire Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président) le: 2 3 /20/2025

en préfecture le 27/10/2025 Reçu en prefècture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510086-DE



Communauté de Communes **DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

503

100

100 100

图 600

100

\$113 88

100 100

100 100

800

100 100

100 100 100

100

100 103

10

100 100

88 100

100

Bazus Bonrepos-Riquet Garidech Gémil Gragnague Lapeyrouse-Fossat Montastruc-la-Conseillère

Brigitte GALY
Philippe SEILLES.
Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Jean-Noel BAUDOU.

Jean-Noel BAUDOU. Daniel CALAS, Caroline SALESSES. Audrey SPITZ, Erie BRESSAND, Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER

Montjoire Paulhae Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA Roquesérière Saint-Pierre Thierry CASTET, Grégory SEGUR, Pierrette JARNOLE

Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech Garidech Gragnague Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Verfeil

Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD. Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER. Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS. Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES. Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Erie BRESSAND. Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC. Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL. Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés

Lavalette Montastruc-la-Conseillère Montpitol Paulhac

Christian GALINIER

Christian GALINIER
André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Jean-François CASALE
Jean-Christophe CHAUVET ophe CHAUVET

Saint-Jean-Lherm EIG LUGU Véronique RABANEL Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Francis GARRIGUES, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE Jean-François LOZANO Eric COGO Saint-Marcel-Paulel Verfeil

DATE DE LA CONVOCATION 15 octobre 2025 NOMBRES DE MEMBRES Nombre de suffrages Présents En exercice exprimés Pour : 32 Contre : Abstention

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-10-086 : CRÉATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ème CLASSE CONTRACTUEL POUR LE SERVICE OM

VU le Code Général de la fonction publique, notamment l'article L.332-14;

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Président indique que, dans le cadre du bon fonctionnement du service Ordures Ménagères, il y a lieu de créer un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1er Novembre 2025.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **DE CRÉER** un emploi permanent dans le grade technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Novembre 2025;
- QUE cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée. L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire correspondante;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;

Envoyé en préfecture le 27/10/2025
Reçu en préfecture le 27/10/2025
Publié le 28/10/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510086-DE

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS La Secrétaire Pierrette JARNOLE



Para

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président) le : '28 //0/2025



Publié le 28/10/2025 ID: 031-243100732-20251023-202510087-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

100

100

H

200 BH.

100 100

100 100

113 100

86 100

H

100 100

100 100

ER DIE \$80

103 100

100

100 80

100

B m

80 100 100 100

H

100 100

100 88

> Bonrepos-Riquet Gémil

Brigitte GALY
Philippe SEILLES.
Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Jean-Noel BAUDOU.
Daniel CALAS, Caroline SALESSES.

**Jahran SPITT* Eric RRESSAND.

Gragnague Lapeyrouse-Fossat Montastruc-la-Conseillère Daniel CARIA, Carlonia SAILESS.
Audrey SPITZ, Erie BRESSAND,
Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER

Montjoire Paulhac Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA Thierry CASTET, Grégory SEGUR, Pierrette JARNOLE

Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Garidech Garidech Gragnague Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.
Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Éric BRESSAND.
Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Lean-Paptiste CAPEL.
Patrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Lapeyrouse-Fossat Verfeil

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette

Christian GALINIER André FONTES, Jean-Dominique POZZO Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ

Montastruc-la-Conseillère Montpitol Jean-François CASALE Jean-Christophe CHAUVET Eric COGO Paulhac Saint-Jean-Lherm Saint-Marcel-Paulel Verfeil

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DATE DE LA CONVOCATION 15 octobre 2025 NOMBRES DE MEMBRES Nombre de suffrages exprimés 46 25 Contre : Abstention

N°2025-10-087: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION

La Caisse de Dépôts et Consignations, par convention de partenariat, a confié au CDG31 une triple mission:

- 1. Mission d'information aux employeurs territoriaux et aux actifs pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC.
- 2. Mission d'accompagnement des employeurs territoriaux pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC.
- 3. Mission d'accompagnement des actifs et d'intervention, pour le compte des employeurs au titre de la CNRACL, sur des dossiers adressés à la Caisse de Dépôts et Consignations.

La précédente convention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 prend fin le 31 décembre 2025. A partir du 1^{er} janvier 2026, il est possible d'adhérer à nouveau au service retraite.

Le traitement des dossiers est soumis à la participation financière, à l'acte, fixée en application de la délibération du Conseil d'Administration du CDG31 n° 2025-20 du 2 Juillet 2025.

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510087-DE

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service retraite.
- DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au budget.
- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS La Secrétaire Pierrette JARNOLE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président) le : 28 /10/2025



Publié le 28/10/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510088-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bazus

100 103

100

Ш

100 518

100 808

100

100 100

101

100

100

100

103 BB 183

100

100 搁

811 56 100

100

100

100

900

100 188

100 H

100 100

103 100

915 800

100 100

Bonrepos-Riquet Garidech Gémil

Gémil
Gragnague
Lapeyrouse-Fossat
Montastruc-la-Conseillère
Montjoire
Paulhac
Roquesérière
Saint-Pierre
Verfeil
Villerits

Brigitte GALY
Philippe SEILLES.
Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Jean-Noel BAUDOU.
Daniel CALAS, Caroline SALESSES.
Audrey SPITZ, Eric BRESSAND,
Jean-Bapiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Jean-Bapiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Jean-Bibelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Nathalic THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thierry CASTET, Grégory SEGUR,
Pierrette JARNOLE
Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir

Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.
Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés

Villariès

Gauré
Gauré
Lavalette
Montastruc-la-Conseillère
Montpitol
Paulhac
Saint-Jean-Lherm
Saint-Marcel-Paulel

Christian GALINIER
André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Jean-François CASALE
Jean-Christophe CHAUVET
Eric COGO
Véronique RABANEL
Celine ROMERO, Catherine DEBONS

Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DATE DE LA CONVOCATION 15 octobre 2025 NOMBRES DE MEMBRES Nombre de suffrages En exercice Présents exprimés 25 Pour : Contre Abstention

N°2025-10-088: APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR L'ORGANISATION DE SESSIONS BAFA SUR LE CENTRE DE LOISIRS DE GARIDECH

L'Association Loisirs Education & Citoyenneté Formation (LE&C) souhaite organiser sur la commune de Garidech, une session de formation générale du BAFA, du 18 au 25 Octobre 2025. Ceci afin de permettre aux jeunes et aux agents de la commune d'avoir une formation BAFA à proximité de chez eux.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes met à disposition de l'organisateur, le bâtiment du centre de loisirs de Garidech.

Il convient donc de définir les obligations des parties et les dispositions financières à travers une convention.

VU la convention de mise à disposition des locaux pour l'organisation de sessions BAFA sur le centre de loisirs de GARIDECH,

IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 27/10/2025 Reçu en préfecture le 27/10/2025 Publié le 28/10/2025 ID: 031-243100732-20251023-202510088-DE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l' Unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des locaux pour l'organisation de sessions BAFA sur le centre de loisirs de GARIDECH avec l'Association Loisirs Education & Citoyenneté Formation (LE&C),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS La Secrétaire Pierrette JARNOLE

20

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président) le : 28 /10/2025



Recu en prefecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510089-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

100

H 100

111 100

100 III 100

100 -

100 88

1

100 1111

Bil 66

100 10

H 100

100

100 100

棚 200

198 205

100 100

H 80

H 50

m H

圖 100

100

100

H

100 BI

100 100

100 H

100 H

闘

888

101 H

100

100 98 Bonrepos-Riquet Garidech Gémil

Brigitte GALY Philippe SEILLES. Maryse AUGER, Vincent RICHARD Jean-Noël BAUDOU.

Gragnague Lapeyrouse-Fossat Montastruc-la-Conseillère Montjoire Paulhac

Jean-Notl BAUDOU.

Daniel CALAS, Caroline SALESSES.
Audrey SPITZ, Eric BRESSAND,
Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Jean-Baptiste GUSMAR, Patrick CAY, Nancy SOURBIER
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA

Roquesérière Saint-Pierre

Thierry CASTET, Grégory SEGUR, e JARNOLE

Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech Garidech Gragnague Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Verfeil

Verfeil Villariès

Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.
Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Éric BRESSAND.
Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Leandre ROUMAGNAC.
Leatrick PLICQUE ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés

Gauré Lavalette Montastruc-la-Conseillère Christian GALINIER André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Jean-François CASALE
Jean-Christophe CHAUVET

Montpitol Paulhac Saint-Jean-Lherm

Eric COGO e RABANEL

Saint-Marcel-Paulel Verfeil

Véronique RABANEL
Céline ROMERO, Catherine DEBONS
Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DATE DE LA CONVOCATION 15 octobre 2025 NOMBRES DE MEMBRES Nombre de suffrages En exercice Présents exprimés 46 Pour : 33 Contre Abstention

N°2025-10-089: DEMANDE DE REVERSEMENT DE LA SUBVENTION CAF « BONUS TERRITOIRE » PERÇUE PAR LEC GRAND SUD EN 2024

Le précédent marché public ayant pour objet « l'organisation et la gestion des ALAE /ALSH et la coordination PEDT » référencé 21ALAEALSH notifié le 9 juillet 2021 s'est achevé le 31/08/2024.

Durant l'exécution de ce dernier, la CAF a décidé de réorganiser son mode de financement dans le cadre de la mise en œuvre de la CTG (CTG -Convention Territoriale Globale).

Dès lors, elle a versé au gestionnaire (LEC) le Bonus Territoire-CTG qui vient remplacer le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) que percevait auparavant directement la C3G.

Ce changement a eu pour effet l'émission, par LEC Grand Sud, d'un avoir d'un montant de 285 767,68 euros correspondant au « Bonus de territoire CTG » pour la période s'étalant du 1^{er} janvier 2024 au 31 août 2024 que la Communauté de communes percevra par l'émission d'un titre exécutoire.

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la compétence enfance jeunesse,

VU l'exposé de Monsieur le Président,

Envoyé en préfecture le 27/10/2025 Reçu en préfecture le 27/10/2025 Publié le 28/10/2025 ID : 031-243100732-20251023-202510089-DE

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l' Unanimité :

- **DEMANDE** le reversement de la Subvention CAF à LEC GRAND SUD,
- AUTORISE l'émission d'un titre d'un montant de 285 767.68€ correspondant au Bonus de territoire CTG perçu par LEC GRAND Sud,
- DIT que les recettes seront inscrites au budget,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS La Secrétaire Pierrette JARNOLE

909

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publice par Daniel CALAS (Président) le: 2 8 /LQ/ 2025



Reçu en prefecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510090-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS

Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet Garidech Gémil

Gragnague

Montjoire

50

100

棚

100

-

圈 BIL 100

100

H

100

100 100

100

BIE

П

100

165

100

100

108 100

100

00

100

100 102

BE 108

Hill

100

110 163

> 100 133 16

100

100 160

DIE.

m 100

H 10

111 10

Brigitte GALY Philippe SEILLES.

Maryse AUGER, Vincent RICHARD Jean-Noël BAUDOU. Jean-Noel BAUDOU.
Daniel CALAS, Caroline SALESSES.
Audrey SPITZ, Erie BRESSAND,
Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thierry CASTET, Grégory SEGUR,
Pierrette JARNOLE
Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Léandre ROUMAGNAC.

Lapeyrouse-Fossat Montastruc-la-Conseillère

Roquesérière

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.
Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Erie BRESSAND.
Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Erie VASSAL ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Erie VASSAL ayant donné pouvoir à l'eandre ROUMAGNAC.
Erie VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS. Gragnague Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Verfeil

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gauré
Lavalette
Montastruc-la-Conseillère
Montpitol
Puulhao
Saint-Jean-Lherm
Saint-Marcel-Paulel

Christian GALINIER
André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Jean-François CASALE
Jean-Christophe CHAUVET
Eric COGO
Véronique RABANFI. Véronique RABANEL
Céline ROMERO, Catherine DEBONS
Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DATE DE LA CONVOCATION 15 octobre 2025 NOMBRES DE MEMBRES Nombre de suffrages En exercice Présents exprimés 33 Contre: Abstention

N°2025-10-090: DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA RENOVATION DU BATIMENT ALAE/ALSH DE PAULHAC.

Abroge et remplace la délibération n°2025-03-018.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a adopté pour la période 2022-2027, une nouvelle politique territoriale à travers la signature des contrats de projets dédiés aux Communautés de Communes.

Les Contrats de Projets visent à renforcer le dialogue et le cadre des partenariats en faisant converger les priorités du Département et les projets portés par les territoires.

Le Contrat de Projets de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou a été signé le 06 juillet 2022.

C'est dans ce cadre qu'une aide à l'investissement pour la rénovation du bâtiment ALAE/ALSH de Paulhac sera demandé au Conseil Départemental au taux le plus élevé.

En effet, ce bâtiment construit en 2012, nécessite une rénovation matérielle et énergétique, dans l'optique:

- D'accueillir les enfants dans des locaux confortables et pérennes,
- De réduire l'empreinte environnementale,
- D'optimiser des budgets de fonctionnement.

IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025



Le coût total prévisionnel du projet, après réestimation des travaux est finalement passé de 158 800 € HT à 89 274 € HT

Le Président présente donc un nouveau plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	7 800,00 €	Département	30 960,00 €
Travaux	81 474,00 €	Etat	24 442,00 €
		MSA	13 391,00 €
		Autofinancement	20 481,00 €
TOTAL HT	89 274,00 €	TOTAL HT	89 274,00 €

OUI l'exposé de Monsieur le Président et VU le plan de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l' Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la rénovation du bâtiment ALAE/ ALSH sur la commune de PAULHAC;
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux le plus élevé pour financer la rénovation de ce bâtiment ;
- DIT que les sommes seront inscrites sur le budget ;
- MANDATE le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS

La Secrétaire Pierrette JARNOLE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet yww.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président) le: 28 /40/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510091-DE



DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

100

H

100

100 80

88

103

100

588

醋

100

100 60 E 500

100

阛

101

100 10

100 100

100

100 838

10

103

100

100

100 88

105 H

100 99

H

H 100

183

100

B 100

100 100

Bonrepos-Riquet
Garidech
Gémil
Gragnague
Lapsyrouse-Fossat
Montastruc-la-Conseillère
Montjoire
Paulhae
Romus-Li-

Brigitte GALY
Philippe SEILLES.
Maryae AUGER, Vincent RICHARD
Jean-Noel BAUDOU.
Daniel CALAS, Caroline SALESSES.
Audrey SPITZ, Erie BRESSAND,
Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Isahelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA

Thierry CASTET, Grégory SEGUR, Pierrette JARNOLE

Roquesérière Saint-Pierre Verfeil

Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES Léandre ROUMAGNAC.

Eric COGO

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech Garidech Gragnague Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Verfeil

Sayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.

Joanna TULET ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.

Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.

Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.

Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.

Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Érie BRESSAND.

Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Leandre ROUMAGNAC.

Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés

Gauré Lavalette Montastruc Montpitol Paulhac c-la-Conseillère

Christian GALINIER
André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Jean-François CASALE
Jean-Christophe CHAUVET

Saint-Jean-Lh Saint-Marcel-Paulel Verfeil

RABANEL Véronique RABANEL
Céline ROMERO, Catherine DEBONS
Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

Villariès

Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DATE DE LA CONVOCATION 15 octobre 2025 NOMBRES DE MEMBRES Nombre de suffrages En exercice Présents 25 Pour : 33 Contre Abstention

N°2025-10-091: DEMANDE DE SUBVENTION A LA MSA POUR LA RÉNOVATION DU BATIMENT ALAE/ALSH DE PAULHAC, DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « GRANDIR EN MILIEU RURAL »

Abroge et remplace la délibération n°2025-03-016.

Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale 2021-2025, la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA MPS) poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires les plus ruraux mobilisant le dispositif « Grandir en Milieu Rural ».

La MSA souhaite, grâce à cet appel à projets :

- Développer et améliorer l'offre des services en milieu rural (création, extension ou adaptation de service)
- Porter des projets d'animation dynamisant les territoires.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou possédant le champ de compétence de l'enfance et de la jeunesse, souhaite s'inscrire dans cette dynamique.

Le bâtiment ALAE/ALSH de Paulhac construit en 2012, nécessite une rénovation pour une amélioration matérielle et énergétique, afin d'accueillir les enfants dans des locaux confortables et pérennes.

Envoyé en préfecture le 27/10/2025 Reçu en préfecture le 27/10/2025 Publié le 28/10/2025 ID: 031-243100732-20251023-202510091-DE

Le coût total prévisionnel du projet, après réestimation des travaux est finalement passé de 158 800 € HT à 89 274 € HT

Le Président présente donc un nouveau plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	7 800,00 €	Département	30 960,00 €
Travaux	81 474,00 €	Etat	24 442,00 €
		MSA	13 391,00 €
		Autofinancement	20 481,00 €
TOTAL HT	89 274,00 €	TOTAL HT	89 274,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l' Unanimité :

- APPROUVE le plan de financement pour la rénovation du bâtiment ALAE/ ALSH sur la commune de PAULHAC;
- MANDATE le Président pour solliciter auprès de la MSA une subvention au taux le plus élevé pour financer la rénovation énergétique de ce bâtiment ;
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget ;
- MANDATE le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS

La Secrétaire Pierrette JARNOLE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

> Publiée par Daniel CALAS (Président) 28 /10/2025

Communauté de Communes des Coteaux du Girou - 31380 GRAGNAGUE Fax: 05 61 35 32 21 Tel: 05 34 27 45 73

Courriel: contact@coteauxdugirou.fr

Publié le 28/10/2025

En exercice

ID: 031-243100732-20251023-202510092-DE

DATE DE LA CONVOCATION

15 octobre 2025

NOMBRES DE MEMBRES

Présents

Nombre de suffrages

exprimés

33

Pour:

Contre :

Abstention



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

101

BIS 10 H

100

III

III

88 100

13

100

(1)

108 108

200 100

88 100

983 103

603

100

8

100

100 100

100

100 80

100 100

103

[88

100

909 800

100 100

500 100

檀

100 100

100 100

> Bazus
> Bonrepos-Riquet
> Garidech
> Gémil
> Gragnague
> Lapeyrouse-Fossat
> Montastruo-la-Conseillère
> Montjoire
> Paulhae
> Roquesérière
> Saint-Pierre
> Verfeil
> Villariès Bazus

Brigitte GALY
Philippe SEILLES.
Maryse AUGER, Vincent RICHARD
Jean-Noel BAUDOU.
Daniel CALAS, Caroline SALESSES.
Audrey SPITZ, Erie BRESSAND,
Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thierry CASTET, Grégory SEGUR,
Pierrette JARNOLE
Aurelle SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Lender ROIJMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir

Garidech Garidech Gragnague
Gragnague
Lapeyrouse-Fossat
Lapeyrouse-Fossat
Lapeyrouse-Fossat
Verfeil Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Erie BRESSAND.
Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Leandre ROUMAGNAC.
Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Pietre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés

-la-Conseillère

Christian GALINIER
André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Jean-François CASALE
Jean-Christophe CHAUVET
Eric COGO
Véropisme DA PANEY

Gauré
Lavalette
Montastruc-la-Consei
Montpitol
Paulhae
Saint-Jean-Lherm
Saint-Marcel-Paulel
Verfeil

PARANEI. therine DEBONS

Verfeil Villariès Véronique RABANEL Céline ROMERO, Catherine DEBO Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-10-092 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LA RENOVATION DU BATIMENT ALAE/ALSH DE PAULHAC, DANS LE CADRE DU FONDS VERT.

Abroge et remplace la délibération n°2025-03-017.

Dans le cadre de la planification écologique, le fonds d'accélération de la transition écologique des territoires, dénommé « Fonds Vert », propose un dispositif d'accompagnement des acteurs territoriaux. L'Etat alloue des ressources supplémentaires aux collectivités territoriales et à leurs groupements pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

L'objectif étant de subventionner des projets locaux qui ont vocation de s'inscrire dans le cadre des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), favorisant trois types d'actions:

- Renforcer la performance environnementale dans les territoires,
- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la qualité du cadre de vie.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou possédant le champ de compétence de l'enfance et de la jeunesse, souhaite s'inscrire dans cette dynamique.

Le bâtiment ALAE/ALSH construit en 2012 sur a commune de Paulhac, nécessite une rénovation, ainsi que le remplacement des équipements de chauffage par des équipements performants (installation de climatisations réversibles).

Le coût total prévisionnel du projet, après réestimation des travaux est finalement passé de 158 800 € HT à 89 274 € HT

Le Président présente donc un nouveau plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	7 800,00 €	Département	31 245,90 €
Travaux	81 474,00 €	Etat	26 782,20 €
		Autofinancement	31 245,90 €
TOTAL HT	89 274,00 €	TOTAL HT	89 274,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l' Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la rénovation du bâtiment ALAE/ ALSH sur la commune de PAULHAC;
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé pour financer la rénovation de ce bâtiment ;
- DIT que les sommes seront inscrites sur le budget ;
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS

La Secrétaire Pierrette JARNOLE





La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président) le: 28 //10/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510093-DE



Communauté de Commune **DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

BIS

100 100

100 5116

100 515 100

100

100 100

100 100

810

100

100

203 100 100

100

100 100

100

100

100 100

100

100

83

100

BB 100

100

100 188 188

1115 100 100

100

101

69 100

> Bonrepos-Riquet Garidech Gémil

Brigitte GALY Philippe SEILLES.

Maryse AUGER, Vincent RICHARD Jean-Noël BAUDOU.

Jean-Noel BAUDOU.
Daniel CALAS, Caroline SALESSES.
Audrey SPITZ, Erie BRESSAND,
Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Soudrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thierry CASTET, Grégory SEGUR,
Pierrette JARNOLE
Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES
Léandre ROUMAGNAC.

Gémil
Gragnague
Lapeyrouse-Fossat
Montastrue-la-Conseillère
Montjoire
Paulhac
Roquesérière
Saint-Pierre
Verfeil
Villariès

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.
Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Érie BRESSAND.
Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS. Garidech Gragnagu Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Verfeil

Délégués Titulaires Absents excusés :

Christian GALINIER

Gauré
Lavalette
Montastruc-la-Conseillère
Montpitol
Paulhac
Saint-Jean-Lherm
Saint-Marcel-Paulel
Verfeil

Christian GALINIER
André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Jean-François CASALE
Jean-Christophe CHAUVET
Eric COGO
Véronique RABANEL
Céline ROMERO, Catherine DEBONS
Rose-Maire MARTINEZ-FUENTE
Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DA		NVOCATION	
	15 octobr	e 2025	
	NOMBRES DE	MEMBRES	
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
46	25	33	
		Pour:	33
1		Contre:	0
		Abstention :	0

N°2025-10-093: REVERSEMENT DES SUBVENTIONS PERCUES PAR LA MAIRIE DE MONTPITOL POUR LA CONSTRUCTION DE L'ALAE.

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage prévoit de la Commune délégataire, en charge des dossiers de demande de subvention, le reversement des subventions perçues au profit de l'ALAE.

La commune de MONTPITOL a déposé une demande de subventions dans le cadre du dispositif LEADER et a obtenu la somme de 50 290,46 € au lieu de 54 000€ versée à la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes devra reverser à la commune de Montpitol un montant de 3709.54 €.

VU la compétence « action en faveur des jeunes », la Communauté de Communes des Coteaux du Girou et la commune de MONTPITOL ont décidé de réaliser en commun, la construction d'un bâtiment ALAE,

VU la délibération n°57/092016 autorisant la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage liée à la construction de l'ALAE avec la commune de MONTPITOL,

VU la délibération n°2025-03-015 relative à la demande de reversement des subventions perçues par la Commune de MONTPITOL d'un montant de 54 000 euros,

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510093-DE

Après en avoir délibéré, l' Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **DE REMBOURSER** à la Mairie de MONTPITOL la somme de 3 709.54€ correspondant à la différence de la subvention perçues du dispositif LEADER (50 290.46€ au lieu de 54 000€),
- **DIT** que cette somme sera inscrite au budget ;
- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président

Daniel CALAS

La Secrétaire Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

> Publiée par Daniel CALAS (Président) 28 40/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510095-DE

Publié le 28/10/2025



Communauté de Communes **DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

100 555

H

100 100

100 100

88 101

H 68

101 100

日日 H

100 10

88

100 100 H 100

\$110 113

100

100 100

100 100

H H

1115

100

B 100 100

BIB 100

III H

100

200 100 H

H

B 100

100 100

10

Bazus
Bonrepos-Riquet
Garidech
Gémil
Gragnague
Lapeyrouse-Fossat
Montastrue-la-Conseillère
Montjoire
Paulhac
Roquesérière
Saint-Pierre
Verfeil

Brigitte GALY
Philippe SEILLES.
Maryae AUGER, Vincent RICHARD
Jean-Noël BAUDOU.
Daniel CALAS, Caroline SALESSES.
Audrey SPITZ, Eric BRESSAND,
Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thierry CASTET, Grégory SEGUR,
Pierrette JARNOLE
Aurélie SECULA Jean-Pierre CILOS, Francis GARRIGHES

Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES Léandre ROUMAGNAC.

Villariès

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech Garidech Gragnagu Gragnagu Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Verfeil Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.

Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.

Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.

Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Caroline SALESSES.

Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.

Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CULOS.

Délégués Titulaires Absents excusés

uc-la-Conseillère

Christian GALINIER
André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ

Montpitol Paulhac Saint-Jean-Lherm Marjorie MAUCOUARD, Pa Jean-François CASALE Jean-Christophe CHAUVET Eric COGO

Saint-Marcel-Paulel Verfeil

e RABANEL Céline ROMERO, Catherine DEBONS Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE Jean-François LOZANO

Villariès

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DA	TE DE LA CO	NVOCATION	
	15 001001	e 2025	
1	NOMBRES DE	MEMBRES	les Hal
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
46	25	33	
		Pour :	33
		Contre:	0
		Abstention :	0

N° 2025-10-095 : DEMANDE DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE AU SDEHG POUR LE BATIMENT ALAE/ALSH RPE DE VERFEIL.

Le Président informe le Conseil Communautaire que suite à la demande du 27 Février 2025 concernant le branchement du bâtiment ALAE/ALSH/RPE de VERFEIL, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante 11BV40 :

- Création d'une extension basse tension pour l'alimentation du tarif jaune du bâtiment.
- Construction d'un réseau souterrain basse tension en conducteur 240² depuis le nouveau poste
- Fourniture et poste d'un coffret coupe circuit en limite propriété
- Fourniture et pose d'une armoire tarif jaune 54KVa dans le local TGBT
- Non compris la pose du compteur

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou se calculerait comme suit :

D	an	TIT	1
Part		H = H	(т
1 ult			

5 511€ TTC

☐ Part restant à la charge de la CCCG (ESTIMATION) 1 508€ TTC

Total

7 019€ TTC

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510095-DE

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou de s'engager sur sa participation financière.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la communauté de Communes qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'Unanimité, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou :

- APPROUVE le projet présenté.
- **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS La Secrétaire Pierrette JARNOLE

Que s

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président) le : ZA /AO/ 2025

Envoye en prefecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le 28/10/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510096-DE



<u>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</u>

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU JEUDI 23 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

800

88 183 100

100

100

100

100 60

100

86 100 100

100 18

100 100 100

100

66 100

50 166 100

100 100

105 100

100 100

88

100 100

200 100

100

100

100

100 100

Bazus
Bonrepos-Riquet
Garidech
Gémil
Gragnague
Lapeyrouse-Fossat
Montastrue-la-Conseillère
Montjoire
Paulhae
Roquesérière

Brigitte GALY
Philippe SEILLES.
Maryae AUGER, Vincent RICHARD
Jean-Noël BAUDOU.
Daniel CALAS, Caroline SALESSES.
Audrey SPITZ, Eric BRESSAND,
Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD,
Tabelle GOUSMAR, Patrick GAY, Nancy SOURBIER
Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Thierry CASTETT, Grégory SEGUR,
Pierrette JARNOLE
Aurélie SECIUL Jean-Pierre CILLOS, Francis GARRIGHES

Roquesérière Saint-Pierre

Verfeil

Villariès

Aurélie SECULA, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Joanna TULET ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Amador ESPARZA ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Corinne GONZALEZ ayant donné pouvoir à Eric BRESSAND.
Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Lean-Pietre CULOS.

Garidech Garidech Gragnague Gragnague Lapeyrouse-Fossat Lapeyrouse-Fossat Verfeil

Délégués Titulaires Absents excusés

Gauré Lavalette Montastruc-la-Conseillère

Christian GALINIER
André FONTES, Jean-Dominique POZZO
Marjorie MAUCOUARD, Patricia CADOZ
Jean-François CASALE
Jean-Christophe CHAUVET
Eric COGO

Montpitol Paulhac Saint-Jean-Lherm

Véronique RABANEL Céline ROMERO, Catherine DEBONS se-Marie MARTINEZ-FUENTE

Villariès

Jean-François LOZANO

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

DA	TE DE LA CO	NVOCATION	His and
	15 octobi	e 2025	
1	NOMBRES DE	MEMBRES	
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
46	25	33	
		Pour :	33
		Contre:	0
		Abstention:	0

N°2025-10-096: REDEVANCE POUR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL À HAUTE PRESSION.

La société TEREGA possède sur le territoire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou des ouvrages de transport de gaz naturel à haute pression occupant le domaine public d'intérêt communautaire.

Monsieur le Président donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 ayril 2007 qui prévoit une revalorisation annuelle du calcul des redevances, basé sur l'indice ingénierie paru au journal officiel.

VU les articles L. 2333-84, L. 2333-85 du CGCT et 88 de la loi du 13 juillet 2005, le calcul linéaire pour l'année en cours est arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Conformément à l'article R 2333-114 du CGCT la Communauté de Communes à la compétence pour fixer le montant.

À cet effet, il est proposé au Conseil communautaire de déterminer la redevance du domaine public de l'année 2025 comme suit :

-	ANNEE	LINEAIRE CONCERNE (L)	FORMULE DE CALCUL	PROPOSITION DE MONTANT MAXIMAL DE REDEVANCE
	2025	675m	((0.035 x 675) +100) x 1.42	176€

IMPRIM'VERT

Envoyé en préfecture le 27/10/2025 Reçu en préfecture le 27/10/2025 Publié le 28/10/2025

ID: 031-243100732-20251023-202510096-DE

Après en avoir délibéré à l' Unanimité, le Conseil Communautaire décide,

- **D'APPROUVER** le montant de la redevance 2025 pour les ouvrages de transport de gaz naturel à haute pression ;
- D'AFFECTER les recettes nécessaires au budget ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président Daniel CALAS La Secrétaire Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président) le : 28 // 0/ 2025